



CHARTRE ACHATS RESPONSABLES GROUPE Ad2C

Préambule

Le Groupe Ad2C, constitué notamment des sociétés

- Atlantique Tôlerie Soudure SAS au capital social de 200 000 €, dont le site d'exploitation est situé 18 rue René Cassin 44600 Saint-Nazaire, immatriculé au Tribunal de Commerce de Nantes sous le Numéro 450 396 296.
- Mecatlas SAS au capital social de 222 000 €, dont le siège social est situé au Les Petites Buttes 35600 Bains-sur-Oust, immatriculé au Tribunal de Commerce de Rennes sous le numéro 422 397 380.

est engagé dans une démarche volontaire afin de prendre en compte les enjeux de développement durable dans la stratégie, les activités et les valeurs de l'entreprise.

Vous êtes ou allez être fournisseur d'une ou des deux sociétés du Groupe, et à ce titre nous souhaitons construire avec vous une relation commerciale durable avec des valeurs, des règles et des comportements partagés.

C'est pourquoi nous souhaitons dès à présent que notre collaboration s'inscrive dans une démarche cohérente avec notre stratégie de développement durable et de RSE.

A cet effet, nous vous demandons de vous engager activement pour le respect des meilleures pratiques sociales, environnementales et sociétales en adhérant à la présente Charte.

1 - Les fondamentaux de notre démarche RSE

❖ RESPECT

Les sociétés du Groupe Ad2C sont attachées au respect des droits fondamentaux des personnes et au respect mutuel entre ses collaborateurs. Nous veillons à l'application de ce principe au quotidien dans le cadre de nos pratiques professionnelles et agissons avec nos clients, prospects, fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs avec respect, courtoisie et considération.

❖ RESPONSABILITÉ

Les sociétés du Groupe Ad2C veillent à agir en conformité avec les normes et réglementations en vigueur. Conscients de l'impact de nos activités, nous adoptons une démarche volontaire et responsable de sécurité à l'égard de l'ensemble de nos parties prenantes. Nous agissons également en faveur de la protection de l'environnement en travaillant à la minimisation de l'impact environnemental de nos activités et de nos produits.

❖ INTÉGRITÉ

Les sociétés du Groupe Ad2C agissent avec intégrité et probité, et en conformité avec les lois et règlements applicables. Nos collaborateurs sont les garants de ce principe dans le cadre des relations avec nos parties prenantes. Nous condamnons la corruption sous toutes ses formes et mettons en œuvre les procédures, systèmes de management et de contrôle effectif pour prévenir et empêcher toutes fraudes et corruptions.

❖ PÉRENNITÉ

Le Groupe Ad2C s'engage à évaluer régulièrement cette politique d'achat responsable afin de l'améliorer en continu et de s'adapter aux défis émergents

2 – Le référentiel

Nous avons choisi d'inscrire notre Politique d'Achats Responsables dans le cadre des ODD (Objectifs de Développement Durable) afin de privilégier un cadre commun d'actions pour décrire et partager nos engagements RSE avec nos parties prenantes

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par l'ONU en 2015. Ils couvrent l'ensemble des dimensions du développement durable, à savoir la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement.

En tant que référentiel international, les ODD permettent à l'entreprise de structurer la démarche



3 – Notre code de conduite

Sélection des fournisseurs dans le cadre de consultations sur des critères identiques et non subjectifs. L'acheteur s'engage à ne pas intervenir dans le cadre de dossiers où son intérêt personnel ou financier est engagé. Il s'engage également à traiter ses fournisseurs avec honnêteté, équité et respect.

Respecter la confidentialité des informations en notre possession, ne pas divulguer à des tiers y compris au sein de l'entreprise, les informations professionnelles confidentielles auxquelles nous avons accès.

Echanger avec les fournisseurs dans un esprit de durabilité. S'assurer du respect de nos engagements mutuels durant toute la durée du partenariat. Respecter les conditions contractuelles signées.

Respecter les règles éthiques de comportement individuel. Pour tous les achats, et pour les appels d'offres, les acheteurs et approvisionneurs doivent refuser tout cadeau ou avantage susceptible d'avoir une incidence sur l'attribution du marché.

Prendre en compte la totalité des coûts et impacts globaux, prendre en compte l'ensemble du processus de fabrication, l'optimisation des emballages, la livraison, le stockage, la maintenance, ...

Chercher à construire avec les fournisseurs des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration commune. Eviter toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril l'une des deux parties.

Privilégier les fournisseurs locaux et contribuer à leur développement.

4 – Les Engagements

4.1 - Engagements sociaux

Les sociétés du Groupe Ad2C se conforment aux Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi qu'à toute réglementation applicable à nos activités dans la zone où elles interviennent.

Les fournisseurs travaillant avec le Groupe Ad2C promeuvent et respectent la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au Travail, ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'Homme.

Ils ne se font pas complices d'abus en matière de non-respect des droits de l'Homme.

Ainsi, les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants :

A. Travail des enfants

Les fournisseurs et sous-traitants du Groupe Ad2C doivent s'assurer qu'aucun recours illégal au travail des enfants n'intervient dans la réalisation de leurs travaux. Le terme « enfant » désigne ici toute personne en dessous de l'âge minimum légal d'accès à l'emploi dans le pays où les travaux sont réalisés, sous réserve que l'âge légal soit conforme aux dispositions définies par l'OIT.

B. Travail forcé ou obligatoire

Les fournisseurs et sous-traitants du Groupe Ad2C s'engagent à ne pas recourir à l'esclavage, au travail forcé ou obligatoire, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire, tels que définis dans les conventions fondamentales n° 29 et 105 de l'OIT.

C. Egalité de traitement / discrimination

Les fournisseurs et sous-traitants du Groupe Ad2C s'engagent à respecter les femmes et les hommes, à promouvoir l'égalité de traitement et de rémunération pour tout travail de valeur égale et à lutter contre toute forme de discrimination.

D. Harcèlement

Les fournisseurs et sous-traitants du Groupe Ad2C s'engagent à garantir à leurs collaborateurs un environnement de travail exempt de tout harcèlement physique, psychologique ou verbal, ou de toute autre conduite abusive.

E. Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et à la santé-sécurité des collaborateurs

Les fournisseurs et sous-traitants du Groupe Ad2C s'assurent que les conditions de travail, le bien-être, la santé et la sécurité de leurs collaborateurs soient garantis.

4.2 - Engagements éthiques

Les sociétés du Groupe Ad2C ont pour principe d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables avec ses partenaires.

Les fournisseurs conduisent leurs activités conformément aux engagements pris avec les sociétés du Groupe Ad2C, ainsi qu'aux principes d'honnêteté et d'équité ainsi qu'aux règlements applicables en matière de concurrence et d'interdiction de la corruption dans les transactions commerciales.

Les sociétés du Groupe Ad2C traitent avec honnêteté et équité ses fournisseurs, quels que soient leur taille et leur domaine d'activité, en respectant le principe de la concurrence loyale et ouverte.

Les fournisseurs et sous-traitants du Groupe Ad2C s'engagent sur le respect des principes suivants :

A. Lutter contre la fraude et la corruption

Mise en place des outils nécessaires afin de prévenir et gérer les risques de corruption et délits connexes pour lutter contre :

- Les manquements à la probité
- Le blanchiment d'argent
- Les conflits d'intérêt
- La fraude, la corruption et tout avantage en nature quel qu'il soit (cadeaux, ...)
- L'accès non autorisé à des données clients ou informations internes à l'entreprise.

B. Encourager des pratiques loyales en matière de commercialisation et d'information

Une commercialisation responsable implique entre autres la fourniture d'informations relatives aux impacts sociaux, économiques et environnementaux pendant toute la durée de la relation et sur toute la chaîne de valeur.

Ceci suppose que les fournisseurs et sous-traitants :

- Ne s'engagent dans aucune pratique trompeuse, fallacieuse, frauduleuse, déloyale, peu claire ou ambiguë, y compris l'omission d'informations cruciales.
- Consentent à partager les informations pertinentes de façon transparente, ce qui permet au client d'y accéder facilement et de pouvoir faire des comparaisons, pour pouvoir faire un choix éclairé.
- Justifient les déclarations ou assertions en fournissant, à la demande, les faits et informations sous-jacentes.
- Fournissent des informations claires et suffisantes concernant les prix, caractéristiques, termes, conditions, coûts, durée du contrat et délais d'annulation.



4.3 - Engagements environnementaux

Les sociétés du Groupe Ad2C participent activement à l'économie circulaire et maîtrise l'impact de son activité sur l'environnement et veille en particulier à :

- Favoriser l'utilisation durable des ressources
- Favoriser les initiatives environnementales les plus vertueuses avec ses fournisseurs.
- Privilégier les approches d'éco-conception et d'économie circulaire.
- Avoir une approche de prévention face aux problèmes touchant à l'environnement.
- Travailler sur le recyclage des co-produits de production.
- Limiter les émissions atmosphériques et rejets aqueux avec des technologies innovantes.
- Privilégier les achats directs auprès des fabricants afin de limiter les intermédiaires et ainsi diminuer son impact carbone.
- Responsabiliser ses collaborateurs en les formant régulièrement sur les principes RSE d'utilisation durable, d'économie des ressources, de tri ...

Les fournisseurs doivent être en mesure d'apporter la preuve du respect de l'ensemble des lois et des réglementations environnementales qui leurs sont applicables.

Le Groupe Ad2C encourage ses partenaires à appliquer un système de management environnemental assurant une gestion responsable et intelligente de l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Les fournisseurs et sous-traitants des sociétés du Groupe Ad2C mettent tout en œuvre pour approcher les meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement et doivent être en mesure de justifier leurs actions dans les domaines suivants :

- Réduction ou minimisation des risques environnementaux potentiels, et application du principe de précaution dans l'approche des problèmes environnementaux
- Limitation de leur impact sur l'environnement en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, leurs émissions atmosphérique et aqueuse, leur quantité de déchets...
- Optimisation de l'utilisation de ressources (énergie et eau)
- Responsabilisation de leurs collaborateurs concernant la production de déchets et l'optimisation du tri.
- Mise en place de dispositifs destinés à limiter le gaspillage et à optimiser le recyclage
- Limiter les intermédiaires et ainsi diminuer leur impact carbone lors des transports



5 – Adhésion

Nous confirmons en signant la présente charte :

- Que nous avons pris connaissance des principes énoncés et de l'importance de leur respect pour le Groupe Ad2C
- Que nous adhérons à ces principes et que nous nous engageons à les respecter
- Que nous informerons par conséquent tous nos partenaires, et les encouragerons à suivre ces principes
- Que le Groupe Ad2C pourra évaluer régulièrement la performance des fournisseurs et qu'il se réserve le droit de se désengager des fournisseurs ne respectant pas cette charte.

6 - Signature du fournisseur :

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant :

Titre du représentant :

Date : /.... /....

Signature : (cachet de l'entreprise)